

Image not found or type unknown



Réclamation du paiement de la mutuelle à la fin du congé parental

Par **csatr**, le **31/03/2008** à **17:58**

en congé parental depuis 5 ans environ, j'ai démissionné de mon entreprise à la fin de mon congé parental pour suivre mon conjoint. L'entreprise me réclame aujourd'hui la somme de 2500 euros pour la mutuelle dont j'ai bénéficié durant les 5 années de mes congés parentaux; certes je bénéficiais toujours de cette dernière, mais je ne savais pas que je devrais payer cette part! sinon, pouvant être couverte par celle de mon conjoint, j'aurais refusé ; aucune demande ne m'a été faite au début de mon congé parental concernant la poursuite de la mutuelle; donc pas d'écrit; l'entreprise a t-elle le droit après 5 ans de me réclamer cette somme ?